

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les **autocars** sont tenus de passer un contrôle technique tous les six mois afin de vérifier s'ils respectent les normes de sécurité prévues par la loi ou le règlement.

Les autocars doivent être équipés d'un **éthylotest anti-démarrage (EAD)** lorsqu'ils sont affectés au transport en commun d'enfants.

Les conducteurs de transport collectif bénéficient d'une **formation initiale minimale obligatoire (FIMO)** de 140 h, et d'une formation continue obligatoire (FCO) de 35 h tous les 5 ans.

Boucler sa **ceinture** est la seule mesure efficace pour limiter la gravité des accidents quand il y a retournement ou tonneau du véhicule !



Sepuis le septembre 2015, tous les autocars doivent être munis de ceintures de sécurité.

Le conducteur n'est en aucun cas responsable en cas de non respect de la loi. En car comme en voiture, les enfants doivent **boucler la ceinture de sécurité** !

Le **champ visuel d'un enfant** de moins de huit ans est réduit de 180 à 70 degrés. Il a des «**œillères**».

Il lui faut 4 secondes pour constater qu'une voiture roule (contre ¼ seconde pour un adulte).



Des «**angles morts**» (zones non vues par le conducteur) existent autour des autocars et autobus. Les plus importants se situent devant le pare-chocs, sur le côté droit du véhicule, et à l'arrière.

UN TRANSPORT SÛR

Nombre de victimes (enfants de 0 à 18 ans)	Tués	blessés hospitalisés
Piétons*	31	1 030
Deux roues*	68	1 479
Voitures particulières*	127	1 019
Transports collectifs**	3	7

* Source : ONISR bilan 2015.

** Source Anateep (données statistiques 2015 non-exhaustives).

Faites voyager vos enfants dans les cars et les bus plutôt que sur des deux-roues ou dans vos voitures



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



© BETECS 2017



PARENTS

Vous êtes **responsables** de votre enfant du départ du domicile jusqu'au point d'arrêt.

Pour être visible au bord de la chaussée, votre enfant doit porter des vêtements clairs, ou des équipements **réfléchissants**.

Si votre enfant fréquente une classe **maternelle**, vous devez **obligatoirement l'accompagner** jusqu'à la porte du véhicule, et l'attendre au retour.

Attendez votre enfant **du bon côté** de la chaussée (votre enfant ne doit pas traverser).

Devant l'école, ne stationnez pas en double ou triple file ou sur un emplacement réservé aux cars. Ne bloquez pas la circulation.

Rappelez à votre enfant les **règles** à respecter dans les transports scolaires, surtout aux points d'arrêt.

ELEVE

Je marche calmement sur le trottoir ou sur la gauche de la chaussée face aux véhicules, je porte des vêtements clairs et des éléments réfléchissants.

J'attends en retrait sur le trottoir, sans chahuter.

Je m'approche quand le car est arrêté.

Je monte sans bousculade le cartable à la main, je montre ma carte de transport en disant bonjour au conducteur.

Je reste assis durant le trajet

- Je range mon sac sous le siège.
- J'attache ma ceinture de sécurité.
- Je ne touche pas aux issues de secours.
- Je ne me lève pas avant l'arrêt complet du car.

Je descends calmement

Je ne passe ni devant ni derrière le car, j'attends le départ du car pour traverser.

Je respecte les aménagements du point d'arrêt, le conducteur et les passagers, le matériel.

En cas de vandalisme, les détériorations commises dans le véhicule engagent la responsabilité financière des parents.

En cas d'indiscipline, des sanctions peuvent être prises pouvant entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des transports scolaires.

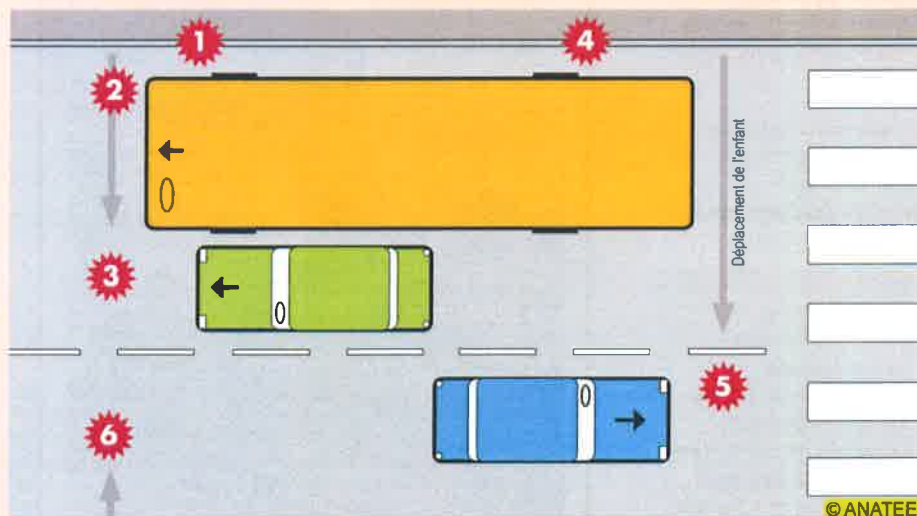
AUTOMOBILISTE



Ralentissez et si nécessaire arrêtez-vous lorsque le car ou le bus dépose ou prend des voyageurs (art. R413.17 du nouveau code de la route)

Anticipez sur le comportement imprévisible d'enfants sur les points d'arrêt. Adaptez votre vitesse.

LES 6 ZONES DE DANGER AUTOUR DU CAR OU DU BUS



Aux points d'arrêt, les accidents sont les plus graves.

Sensibilisez vos enfants à ces zones de danger !